



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-huitième session
3-14 mai 2021

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Singapour

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Approche de Singapour en matière de droits de l’homme	3
III. Plus forts ensemble – Façonner l’avenir commun de Singapour	3
IV. Méthode	4
V. Construire une société inclusive.....	4
VI. Une société cohésive	13
VII. Une société résiliente	18
VIII. Conclusion	23
 Annexe	
Réponse de Singapour au questionnaire conjoint des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales intitulé « Protéger les droits humains durant et après la COVID-19 »	

I. Introduction

1. Malgré les progrès considérables accomplis depuis que l'indépendance s'est imposée à nous en 1965, Singapour continue de faire face à des défis existentiels. Nous sommes la seule ville-état sans arrière-pays ni ressources naturelles à avoir tous les attributs d'un pays souverain. L'année 2020 a été marquée par l'épreuve inédite de la pandémie de COVID-19 (la « pandémie »), qui nous a confrontés à des difficultés uniques en tant que ville mondialement connectée. À l'aune internationale, cependant, les résultats de Singapour sont bons.

II. Approche de Singapour en matière de droits de l'homme

2. Pour comprendre l'approche singapourienne en matière de droits de l'homme, il est nécessaire de comprendre le contexte dans lequel Singapour existe. Nous sommes une petite ville-État, densément peuplée et multiraciale. Sur les quelque 5,69 millions d'habitants que compte Singapour, 3,52 millions sont des citoyens singapouriens qui se répartissent, selon l'appartenance ethnique, entre 75,9 % de Chinois, 15 % de Malais, 7,5 % d'Indiens et 1,6 % de classés « Autres ». Le pays compte 0,52 million de résidents permanents. Les 1,64 million restants sont des ressortissants étrangers détenteurs d'un permis de travail ou de séjour de longue durée. Les plus de 65 ans représentent 16,8 % des citoyens. Selon une enquête du Pew Research Center réalisée en 2014, Singapour est le pays qui présente la plus grande diversité religieuse au monde. Pour nous, l'idée de nation a toujours été associée à la mission qui consiste à façonner diverses communautés en un seul peuple. La poursuite du développement et la création de perspectives pour notre population continuent de revêtir une importance existentielle. Nous travaillons en permanence au maintien de l'harmonie et de l'égalité au sein de cette population diverse.

3. L'approche de Singapour en matière de droits de l'homme repose sur deux principes. Premièrement, les droits de l'homme n'existent pas dans le vide, mais doivent tenir compte des circonstances particulières du pays, notamment de ses contextes culturel, social, économique et historique. Deuxièmement, l'état de droit est une condition préalable essentielle à la base de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Comme tous les pays, nous devons trouver un équilibre entre les droits des individus et ceux de la société. Nous devons constamment résister aux appels tendant à ce que tel groupe soit privilégié par rapport à tel autre, et garder à l'esprit que les forces primordiales de la race, de la langue et de la religion sont celles qui ont failli anéantir notre société alors qu'elle était en formation¹. Nos dirigeants ont donc voulu construire une société qui accueillerait tous les groupes ethniques et reconnaîtrait toutes les religions sur un pied d'égalité. Nous respectons les droits de l'homme fondamentaux inscrits dans notre Constitution et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour pérenniser une société inclusive et cohésive.

4. Un autre défi de développement des premiers temps a été l'édification des principaux piliers qui assurent le fonctionnement de la société : la santé, le logement et l'éducation. Au fil des décennies, nous avons mis en place un système de santé solide, de qualité et abordable. Plus de 90 % des Singapouriens sont propriétaires de leur logement, dont bon nombre bénéficient de logements sociaux subventionnés et de bonne qualité. Nous nous sommes également dotés d'un système éducatif solide et internationalement reconnu.

III. Plus forts ensemble – Façonner l'avenir commun de Singapour

5. La pandémie a soumis tous les pays à un « test de résistance » sur les plans politique, social et économique. La riposte montée par Singapour contre la pandémie a fait la preuve que nous disposons du capital social nécessaire pour sortir plus forts de cette épreuve et pour faire face aux crises futures. Singapour a pris des mesures décisives, dont la mise en place en mai 2020 d'une équipe spéciale « Émerger plus forts » (*Emerging Stronger*), afin de cerner les perspectives du monde postpandémique. Dans le droit fil du mouvement « Singapour

ensemble » (*Singapore Together*), nous élargissons et développons également les espaces communs, réels et virtuels, de mobilisation et d'interaction visant à faire progresser l'inclusion, la cohésion et la résilience sociale. Le Gouvernement a également organisé une série de Conversations « Émerger plus forts » dans lesquelles les Singapouriens partagent leurs espoirs et leurs projets d'une société post-COVID-19 plus prévenante, plus cohésive et plus résiliente.

IV. Méthode

6. L'Examen périodique universel est l'occasion pour Singapour de faire le point sur les progrès réalisés et les défis à relever, d'entendre d'autres points de vue et de donner aux citoyens et à la société civile la possibilité de concourir à l'évolution de la situation des droits de l'homme. En 2011, nous avons accepté 84 des 112 recommandations formulées à l'issue du premier cycle de l'Examen périodique universel. En 2016, nous avons accepté 125 des 236 recommandations formulées à l'issue du deuxième cycle de l'Examen périodique universel. Le Comité interministériel des droits de l'homme suit et contrôle la mise en œuvre des recommandations. Le présent rapport rend compte de la suite qui a été donnée aux recommandations acceptées dans leur totalité à l'issue du deuxième cycle de l'Examen, ainsi que des aspects notables de l'évolution qu'ont connue les politiques connexes, sans toutefois broser un état des lieux complet, faute de place.

7. Le Gouvernement s'est assuré le concours de la société civile sur les questions qu'elle avait soulevées. Le Comité interministériel chargé des droits de l'homme a mené trois séries de consultations thématiques avec les organisations de la société civile, de sorte qu'un éventail représentatif de ces organisations soit consulté sur les questions abordées dans le présent rapport.

V. Construire une société inclusive

8. Nous cherchons à construire une nation où chaque citoyen, indépendamment de sa race, de sa religion ou de son revenu, bénéficie des progrès de la société. Nous continuons de nous consacrer à la création d'un environnement porteur dans lequel tous les Singapouriens ont des chances égales de s'épanouir et de contribuer au maximum de leur potentiel, tout en nous attachant à renforcer les mesures destinées à garantir les droits individuels. Notre approche est axée sur l'obtention de résultats positifs et suffisamment durables pour qu'en profitent les générations futures.

A. Enfance et jeunesse (recommandations 35, 36, 38, 39, 40, 41, 58, 59, 98, 149, 174, 175 et 223)

9. Nos enfants et nos jeunes sont notre avenir, et leur bien-être est de la plus haute importance. Nous avons accepté les recommandations 35, 36, 38, 39, 40, 41, 58, 59, 98, 149, 174, 175 et 223). Singapour est fermement déterminée à honorer ses obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2019, nous avons présenté au Comité des droits de l'enfant notre rapport valant quatrième et cinquième rapports périodiques (CRC/C/SGP4-5). Nous prenons au sérieux les observations du Comité alors que nous continuons de sauvegarder et de promouvoir l'intérêt supérieur de nos enfants. Singapour prend des mesures pour répondre aux exigences du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Certaines des protections législatives qui ont été renforcées pour lutter contre la prostitution des enfants et la pédopornographie sont décrites ci-dessous.

10. Renforcement de la législation pour protéger les enfants et les jeunes. Les droits et les protections garanties aux enfants sont contenus dans la loi relative à l'enfance et à la jeunesse, la Charte des femmes et le Code pénal. Nous avons modifié le Code pénal en 2019 afin de renforcer la protection des enfants et des jeunes contre l'exploitation sexuelle. Y ont ainsi été introduites :

- a) Des infractions criminalisant la production, la distribution, la publicité et la possession de contenus montrant des violences sur enfants ;
- b) Des infractions criminalisant la communication à caractère sexuel avec une personne mineure ou la commission d'un acte à caractère sexuel en présence ou au vu d'une personne mineure ;
- c) Une infraction relative aux activités sexuelles menées dans un contexte d'exploitation avec des mineurs de 16 à 18 ans ;
- d) Des peines plus lourdes pour certaines infractions commises à l'encontre d'enfants de moins de 14 ans.

11. Le Parlement a adopté des modifications de la loi relative à l'enfance et à la jeunesse à l'effet de relever de moins de 16 ans à moins de 18 ans l'âge jusqu'auquel un enfant ou un jeune a besoin de protection ou de réadaptation.

12. Protection des enfants victimes. La loi de 2018 relative à réforme de la justice pénale consacre la nécessité d'un système de justice pénale qui soit sensible aux traumatismes et aux besoins des enfants victimes et témoins. La publication en connaissance de cause d'informations susceptibles d'identifier le plaignant ou la victime présumée dans des affaires de maltraitance d'enfants constitue désormais une infraction. Le témoignage de la victime présumée doit être présenté à huis clos dans les procès pénaux portant sur des cas de maltraitance d'enfants, à moins que la victime n'en décide autrement. Les victimes présumées dans les affaires de maltraitance d'enfants peuvent être autorisées à témoigner derrière un écran physique.

13. Un bon départ pour chaque enfant. Nos dépenses annuelles au titre de l'éducation de la petite enfance ont triplé entre 2012 et 2018, passant d'environ 360 millions de dollars singapouriens (273 millions de dollars des États-Unis) à 1 milliard de dollars singapouriens (759 millions de dollars É.-U.), et elles sont encore appelées à doubler pour atteindre plus de 2 milliards de dollars singapouriens (1,52 milliard de dollars É.-U.) au cours des quelques prochaines années. Nous continuons de rendre l'éducation de la petite enfance plus accessible, afin de mettre sur un pied d'égalité les enfants issus de ménages à moindres revenus. À partir de janvier 2020, les familles à faible revenu qui travaillent pourront ne payer que 3 dollars singapouriens (2,30 dollars É.-U.) par mois pour les services de garde d'enfants à plein temps ou 1 dollar singapourien (0,76 dollar É.-U.) par mois pour les services de jardin d'enfants dans les écoles maternelles subventionnées par l'État. D'ici à 2025, 80 % des enfants d'âge préscolaire pourront avoir une place dans les établissements préscolaires subventionnés par l'État, par rapport à un peu plus de la moitié aujourd'hui.

14. Enfants de familles défavorisées. En partenariat avec des professionnels multidisciplinaires et les populations locales, nous étendons notre action en faveur des enfants âgés de 0 à 6 ans issus de familles à faible revenu dans le cadre du programme KidSTART, afin de répondre en amont, de manière holistique, aux besoins des enfants en matière de santé, de vie sociale et de développement. Le programme, qui bénéficie à 1 000 enfants aujourd'hui, en encadrera 5 000 de plus d'ici à 2023 environ. En 2018, nous avons créé l'équipe spéciale UPLIFT chargée de resserrer la collaboration entre les organismes publics, les écoles, les services sociaux et les bénévoles, et de rechercher et combler les lacunes du système actuel de soutien à ces enfants.

B. Femmes (recommandations 65, 66, 67, 81, 106, 114, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 208, 209 et 210)

15. Les femmes de Singapour ont fait du chemin depuis l'indépendance. Nous célébrons leurs réalisations, apprécions leurs contributions et respectons leur importance croissante dans la société. Singapour a accepté les recommandations 65, 66, 67, 81, 106, 114, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 208, 209 et 210.

16. Le Comité interministériel chargé de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes surveille la mise en œuvre des obligations de Singapour au titre de la Convention. Le Comité a examiné le cinquième rapport périodique

de Singapour (CEDAW/C/SGP/5) en 2017. En 2020, Singapour a lancé les Conversations sur le développement des femmes de Singapour, une série de conversations nationales visant à recueillir les réactions de milliers de Singapouriens sur des sujets relatifs aux femmes à la maison, au travail, à l'école et dans la communauté. Elles aboutiront à un livre blanc qui sera soumis au Parlement en 2021, avec des recommandations et une feuille de route pour faire progresser la protection, les intérêts et le développement des femmes à Singapour.

17. Participation accrue des femmes. Singapour favorise activement la participation des femmes à la politique et au service public. Halimah Yacob, première femme à assurer la Présidence de Singapour, a pris ses fonctions en 2017. En 2020, 28 des 95 membres du Parlement (29 %) étaient des femmes, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 24,5 % de l'Union interparlementaire. Sur les 37 hauts responsables politiques de Singapour, neuf sont des femmes. Les femmes représentent également 53 % de la fonction publique (selon les données de 2019). Le Conseil pour la diversité au sein des conseils d'administration, formé en janvier 2019, encourage une plus grande représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entreprises cotées en bourse, des organismes officiels et des organisations à but non lucratif.

18. Soutien aux femmes au sein de la société et de la famille. De nombreuses femmes continuent d'assumer de nombreuses responsabilités relevant du ménage et des soins à autrui. Nous avons continué de renforcer les mesures visant à promouvoir le partage des responsabilités domestiques et familiales, notamment par des modalités de travail flexibles. De 2018 à 2020, nous avons engagé plus de 200 millions de dollars singapouriens (152 millions de dollars É.-U.) sous forme de subventions financières et conçu des guides pratiques pour aider les employeurs à mettre en œuvre et à maintenir des modalités de travail flexible. Depuis 2017, les pères bénéficient de deux semaines de congé de paternité rémunéré et peuvent se voir transférer jusqu'à quatre semaines du congé de maternité de leur conjointe. Dans le cadre du mouvement national « Des papas pour la vie » (*Dads for life*), nous avons lancé des initiatives telles que « Papas à l'école » (*Dads@School*) pour promouvoir la paternité active. Depuis 2017, les mères célibataires bénéficient des mêmes subventions pour la garde des nourrissons et des enfants et du même congé de maternité que les mères mariées.

19. La loi islamique est appliquée à certaines questions religieuses et personnelles intéressant les musulmans de Singapour. L'application de la loi islamique à Singapour tient compte de l'évolution des contextes et des normes sociétales. En mai 2019, par exemple, la *fatwa* (décision religieuse) relative à la propriété conjointe a été révisée afin que ce type de contrat soit considéré comme valide au regard de la religion sans qu'il soit nécessaire de documents supplémentaires pour établir le droit de survie. Cette disposition vise en particulier à préserver les veuves musulmanes de la détresse et de l'incertitude financières.

20. Protection renforcée contre la violence. Avec la Charte des femmes, la loi relative aux enfants et à la jeunesse, la loi relative à la protection contre le harcèlement et le Code pénal, Singapour dispose d'un solide arsenal législatif criminalisant la violence à l'égard des femmes. À dater de janvier 2020, l'immunité maritale a été entièrement levée dans les affaires de viol et la définition du viol a été élargie pour inclure la pénétration orale et anale par le pénis. Nous avons également alourdi les peines dont sont passibles une série d'infractions commises à l'encontre de personnes vulnérables, notamment les enfants, les aides domestiques, les personnes ayant une relation intime avec le délinquant et les personnes handicapées essentiellement incapables, en raison de leur handicap mental ou physique, de se protéger contre les violences. En 2016 a été lancée la campagne « Rompre le silence » (*Break the Silence*) visant à promouvoir la prise de conscience et la discussion de la violence au sein de la famille.

21. Nous reconnaissons que les lois ne peuvent à elles seules résoudre la problématique multifacette de la violence en milieu familial. Créée en février 2020, l'Équipe spéciale chargée des questions de violence au sein de la famille réunit des représentants du Gouvernement, de la justice et de partenaires tels que les hôpitaux, les centres spécialisés dans les questions de violence au sein de la famille, les refuges d'urgence et les centres de services aux familles, afin de formuler des recommandations pour lutter contre la violence au sein de la famille. Il est prévu que l'Équipe rende ses constatations et ses recommandations dans le courant de l'année.

C. Migrants (recommandations 79, 94, 130, 132, 133, 135, 136 et 137)

22. Nous sommes reconnaissants de la contribution de nos travailleurs migrants et avons pris des mesures concrètes pour améliorer leur bien-être. Singapour a accepté les recommandations 79, 94, 130, 132, 133, 135, 136 et 137.

23. Les travailleurs migrants, y compris les travailleurs étrangers et les travailleurs domestiques étrangers, représentent une part importante de la main-d'œuvre de Singapour. Nous nous employons en permanence à revoir et à améliorer les mesures visant à garantir leur bien-être.

24. Protection législative. Les travailleurs étrangers jouissent des mêmes droits que les travailleurs locaux en vertu de la loi relative à l'emploi, de la loi relative la sécurité et la santé sur le lieu de travail, de la loi relative à l'indemnisation des accidents du travail et de la loi relative aux bureaux de placement. La loi relative à l'emploi a été modifiée en avril 2019 à l'effet d'améliorer certaines protections (concernant notamment la rémunération des heures supplémentaires, les jours de repos et les heures de travail) et les processus de résolution des conflits. Les droits des travailleurs étrangers en matière d'emploi sont également protégés par la loi relative à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

25. Les travailleurs domestiques à Singapour, dont les travailleurs domestiques étrangers, sont protégés par un cadre complet de lois et de modalités d'application qui tiennent compte des particularités du travail dans le secteur domestique. La loi relative à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère garantit les droits et le bien-être de tous les travailleurs domestiques étrangers, leur assurant notamment des périodes de repos quotidien et hebdomadaire (ou des compensations) suffisantes. Nous avons également renforcé les dispositions destinées à protéger les travailleurs domestiques étrangers contre la maltraitance. Le Code pénal a été modifié en 2019 afin de doubler la peine maximale encourue par les personnes déclarées coupables de coups et blessures, de voies de fait, d'infractions sexuelles, d'entraves illicites à la liberté de mouvement ou de séquestration à l'encontre de travailleurs domestiques étrangers. La rétention du permis de travail ou du passeport du travailleur migrant contre sa volonté est également illégale.

26. Éducation, sensibilisation et formation. Nos organisations non gouvernementales (ONG) (telles que le Migrant Workers' Centre, le Centre for Domestic Employees et Aidha) sont des partenaires inestimables pour ce qui est de façonner le paysage du travail migrant et pour s'assurer que les intéressés comprennent leurs droits et responsabilités et sachent où trouver de l'aide. Les ONG exécutent des programmes en collaboration avec le Gouvernement. Elles s'occupent notamment du Programme d'installation des nouveaux arrivés, de la distribution de guides pratiques et du développement d'un groupe d'ambassadeurs des travailleurs migrants chargé de diffuser des informations et de partager des renseignements actualisés. Les ONG dispensent également des formations professionnelles et des cours d'initiation financière.

27. Amélioration des voies de recours. Nous avons facilité l'accès des travailleurs migrants et locaux aux voies de recours. En 2017, nous avons mis en place le Tribunal des réclamations en matière d'emploi (Employment Claims Tribunal), juridiction à guichet unique compétente pour résoudre un large éventail de litiges en matière d'emploi, et l'Alliance tripartite pour la gestion des litiges (Tripartite Alliance for Dispute Management), instance de médiation préalable à la saisine du Tribunal des réclamations. Quatre-vingt-dix pour cent des employés qui ont introduit une réclamation salariale entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2020 ont pu recouvrer l'intégralité de leur salaire à l'issue de la procédure devant l'Alliance ou le Tribunal. En 2019, deux ONG défendant les droits des travailleurs domestiques étrangers ont commencé à fournir aux travailleurs et aux employés du secteur des services gratuits de résolution des litiges n'impliquant pas de violations de la réglementation en vigueur.

28. Bien-être, santé et sécurité. En réponse à une enquête menée en 2018, neuf travailleurs étrangers sur 10 ont dit qu'ils étaient satisfaits de travailler à Singapour et qu'ils recommanderaient à leurs proches et à leurs amis de faire de même. Les employeurs sont responsables des frais médicaux de leurs travailleurs migrants et doivent veiller à ce qu'ils disposent d'un logement décent et de nourriture. Les employeurs doivent souscrire une

couverture médicale d'au moins 15 000 dollars singapouriens (11 400 dollars É.-U.) au bénéfice de leurs travailleurs étrangers semi-qualifiés et moyennement qualifiés. En 2020, les limites applicables aux frais médicaux et aux indemnisations pour décès et incapacité permanente au titre de la loi relative à l'indemnisation des accidents du travail ont été relevées pour suivre la croissance des salaires et les coûts des soins de santé. Les employeurs de travailleurs domestiques étrangers doivent souscrire une couverture accidents personnels d'au moins 60 000 dollars singapouriens (45 560 dollars É.-U.) contre le décès et l'invalidité permanente par accident.

D. Personnes handicapées (recommandations 114, 129, 224, 225, 226, 227, 229, 230 et 231)

29. Nous nous employons à construire une société inclusive qui favorise l'intégration des personnes handicapées. Singapour a accepté les recommandations 114, 129, 224, 225, 226, 227, 229, 230 et 231. Nous mettons en œuvre depuis 2007 des plans-cadres pour l'autonomisation (*Enabling Masterplans*) dont les mesures visent à intégrer les personnes handicapées dans la société. Nous en sommes au troisième plan-cadre (2017-2021), lancé à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes – personnes handicapées, familles, aidants, services sociaux, professionnels, employeurs et praticiens. Ces plans-cadres favorisent l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées au moyen d'initiatives portant sur l'intervention précoce, l'éducation, l'emploi, le transport, la santé, les soins aux adultes, l'accessibilité et la technologie.

30. Intégration sociale. L'accessibilité est un domaine dans lequel Singapour a fait des progrès considérables. Tous les services de bus publics sont accessibles aux fauteuils roulants et pour aider les navetteurs handicapés, tous les bus mis en service après 2018 sont équipés d'un système numérique d'affichage des informations aux passagers. Le Code de l'accessibilité de 2019 contient de nouvelles prescriptions impératives qui rendent plus accessibles des lieux comme les toilettes et les parkings. Nous avons également rendu les sports plus accessibles grâce aux gymnases et aux programmes sportifs inclusifs conçus dans le cadre du plan-cadre de 2016 en faveur des sports pour les personnes handicapées (*Disability Sports Masterplan*). Un Guide de l'autonomisation (*Enabling Guide*), portail d'informations de premier recours sur le handicap, a été mis en ligne en 2019 afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées et des aidants aux ressources qui sont à leur disposition.

31. Intervention précoce. Un soutien précoce et ciblé est essentiel pour maximiser le potentiel des enfants âgés de 0 à 6 ans susceptibles de présenter un retard de développement. En 2019, nous avons accru les subventions aux programmes d'intervention précoce et étendu leur bénéfice à un plus grand nombre de familles. Pour étoffer les possibilités d'intervention adaptées aux besoins des enfants, nous avons également introduit deux nouveaux programmes d'intervention précoce, l'un pour les nourrissons et les enfants de moins de 2 ans, l'autre pour les enfants qui ont réalisé certains progrès. En 2019, nous avons également mis en place un groupe de travail intersectoriel sur l'inclusivité préscolaire chargé d'étudier les moyens de mieux prendre en charge à l'école maternelle les enfants qui ont des troubles du développement modérés à sévères.

32. Enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Depuis 2019, la portée de la loi relative à l'enseignement obligatoire a été étendue aux enfants nés après le 1^{er} janvier 2012 qui présentent des troubles de l'apprentissage modérés à sévères, afin de leur assurer le cadre éducatif le mieux adapté à leurs besoins particuliers. Quatre-vingts pour cent des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers fréquentent des écoles ordinaires financées par l'État. Ces élèves ont les capacités cognitives et les compétences d'adaptation nécessaires pour suivre le programme national et apprendre dans un milieu scolaire traditionnel. Ils reçoivent le soutien d'éducateurs associés spécialisés dans l'aide à l'apprentissage et au comportement et d'enseignants formés aux besoins particuliers. Les 20 % restants des élèves ayant des besoins particuliers (environ 1,5 % de l'ensemble des enfants d'âge scolaire) fréquentent des établissements d'enseignement répondant à des besoins particuliers, financés par l'État, où ils reçoivent l'assistance plus intensive et spécialisée dont ils ont besoin. Ces élèves suivent des programmes personnalisés établis selon des plans éducatifs individuels. Leur réseau de

soutien est constitué d'enseignants spécialement formés épaulés par des thérapeutes, des psychologues, des travailleurs sociaux et des assistants pédagogiques.

33. L'appui aux apprenants qui ont des besoins particuliers s'étend aux instituts d'enseignement supérieur. Chaque institut dispose d'un service de soutien aux besoins éducatifs particuliers qui collabore avec les services pédagogiques et sociaux pour fournir aux étudiants concernés, dès avant l'inscription et jusqu'à l'obtention du diplôme, une assistance intégrée en matière de cursus, d'accessibilité, de financement et d'aide aux stages.

34. Promotion de l'emploi. L'agence SG Enable (spécialisée dans l'autonomisation des personnes handicapées) encourage les employeurs à adopter des pratiques favorisant l'inclusion au sein de leurs entreprises, notamment par le financement de formations, l'aménagement du lieu de travail, la conception des postes et l'acquisition de moyens technologiques d'assistance. L'État soutient également l'emploi des personnes handicapées en versant des contributions salariales aux employeurs sous le régime des crédits à l'autonomie au travail (*Enabling Employment Credit*). Depuis 2019, un guide pour la redéfinition des emplois (*Job Redesign Guide*) aide les employeurs à reconcevoir les postes pour les rendre plus accessibles aux employés handicapés et plus adaptés à leur intégration. Les entreprises intéressées ont la possibilité de se soumettre à un test d'auto-évaluation, le *Workplace Disability Inclusive Index* (indice d'inclusion du handicap au travail), pour déterminer si elles sont en mesure de pratiquer un recrutement ouvert à tous. En 2019, afin d'améliorer l'employabilité des personnes handicapées, le Gouvernement a créé, en exécution du plan-cadre pour l'autonomisation, un groupe de travail sur la préparation des personnes handicapées à l'économie de demain.

35. Soutien à l'apprentissage tout au long de la vie. En 2016, dans le cadre du mouvement *SkillsFuture*, le Gouvernement a inauguré deux bourses d'études destinées à récompenser des personnes handicapées et des professionnels de l'emploi des personnes handicapées qui sont des modèles dans leurs domaines, et à permettre à ces lauréats d'approfondir et d'élargir leurs compétences.

36. Consultations inclusives. Dans le cadre des Conversations « Émerger plus forts », axées sur l'avènement d'une Singapour post-pandémique résiliente, le Gouvernement a organisé en novembre 2020 des sessions d'échange virtuelles réunissant 120 personnes handicapées et autres parties prenantes du secteur du handicap. Le but était de recueillir leurs points de vue sur diverses questions, qu'il s'agisse d'emploi, d'apprentissage tout au long de la vie et de sensibilisation au handicap.

E. Personnes victimes de la traite (recommandations 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189 et 190)

37. Singapour a accepté les recommandations 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189 et 190. Nous avons pris des mesures décisives pour lutter contre la traite des personnes et pour en soutenir et en protéger les victimes, notamment en nous acquittant des obligations découlant du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

38. Action nationale. Pour lutter efficacement contre la traite des personnes, il faut des lois, des mesures d'application et une mobilisation des acteurs concernés et de la population. Grâce à de vastes consultations avec des ONG, des entreprises et des universitaires, Singapour a élaboré une Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes pour la période 2016-2026. L'approche adoptée s'articule en quatre P.

a) Poursuite des trafiquants. La loi de 2015 relative à la prévention de la traite des êtres humains pose le cadre juridique de la lutte de Singapour contre la traite des personnes. Elle nous permet de viser les trafiquants qui agissent à l'étranger. En septembre 2020, sur les 15 personnes qui avaient été accusées en application de cette loi, 9 avaient été condamnées, 2 avaient été acquittées et 4 passaient en procès.

b) Protection des victimes. En collaboration avec les organismes de services sociaux, le Gouvernement nourrit et loge les victimes de la traite des personnes, leur prodigue

des soins de santé et des services de conseil, et met en place une intervention spécialisée adaptée aux circonstances de chacune d'entre elles.

c) Prévention de la traite. Pour prévenir la traite des personnes et en protéger les victimes, il est essentiel que le public soit conscient des crimes de traite et que les parties prenantes soient formées à les détecter et à les déjouer. Lancée en 2016, la subvention en faveur de la sensibilisation du public à la traite des personnes a encouragé diverses initiatives d'éducation du public, dont une exposition de photos, des projections de films, une conférence à l'intention des entreprises et une chanson créée par un artiste local.

d) Partenariats avec les parties prenantes. Pour lutter contre la traite des personnes à l'échelle mondiale, Singapour associe son action à celle des organisations internationales telles qu'INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et coopère avec les services de police et de justice d'autres pays. Pour renforcer la coopération avec ses partenaires régionaux, Singapour a ratifié en 2016 la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Sur le plan national, les organisations de la société civile sont des partenaires inestimables dans la prise en charge des victimes de la traite, et l'adhésion des entreprises à un approvisionnement responsable est essentielle pour mettre fin à la demande.

39. En outre, les autorités compétentes reçoivent des formations régulières et spécialisées à Singapour comme à l'étranger. Il s'agit de les sensibiliser aux indicateurs de la traite des personnes et d'améliorer leurs ripostes à ses manifestations.

F. Personnes âgées (recommandations 105, 128, 129, 216, 217 et 221)

40. Singapour a accepté les recommandations 105, 128, 129, 216, 217 et 221. La société singapourienne vieillit rapidement. D'ici à 2030, un Singapourien sur quatre aura au moins 65 ans. Singapour rééquilibre ses stratégies sociales et économiques. Elle entend notamment renforcer ses régimes de soins de santé, ses infrastructures, ses établissements de soins et ses réseaux de soutien, afin de donner aux personnes âgées les moyens de mener une vie active et utile.

41. Régime universel d'épargne-retraite. La Caisse centrale de prévoyance est un régime d'épargne de sécurité sociale obligatoire qui permet aux Singapouriens et aux résidents permanents de mettre de côté des fonds pour leur retraite, leur logement et leurs besoins médicaux. Employeurs et employés contribuent conjointement aux comptes de prévoyance des employés. À partir de 2022, les cotisations pour les travailleurs âgés de 55 à 70 ans augmenteront progressivement.

42. Soins de qualité et abordables. En 2020, Singapour a introduit une série de mesures visant à atténuer l'incertitude liée aux soins de longue durée. Il s'agit notamment d'un régime d'assurance soins de longue durée remanié, CareShield Life, qui offre une protection financière nettement améliorée en cas d'invalidité grave. Le régime national d'épargne santé, MediSave, financé par des cotisations liées à l'emploi, fournira également des fonds supplémentaires en cas de handicap grave, en particulier après la retraite. Les plafonds des retraits d'espèces des comptes MediSave seront relevés afin de mieux aider les personnes souffrant de maladies chroniques multiples et complexes. ElderFund est un fonds qui aide les citoyens singapouriens gravement handicapés, à faible revenu et âgés d'au moins 30 ans, à bénéficier de soins de longue durée.

43. Soins plus accessibles. Singapour étoffe les dispositions qu'elle prend pour permettre aux personnes âgées de vieillir confortablement au sein de la communauté. Depuis 2015, les places de soins à domicile et de jour destinées à aider les personnes âgées à vieillir chez elles ont vu leur nombre augmenter de 70 %, et la capacité en lits des maisons de retraite pour les personnes âgées fragiles et dont le soutien familial est limité a connu une augmentation de 30 %.

44. Nous sommes soucieux d'adopter de nouveaux modèles intégrés qui améliorent les soins et l'inclusion sociale. Nous augmentons le nombre de centres de jour pour les personnes âgées, y compris les centres dits de vieillissement actif, et nous avons intégré des services de soins aux personnes âgées et de garde d'enfants dans certains complexes d'habitations. Nous

avons créé des services intégrés de soins à domicile et de jour, et nous piloterons des modèles d'ensembles résidentiels assortis de services de soins afin de faciliter l'autonomie des personnes âgées vivant seules.

45. Amélioration des infrastructures. Nous continuons d'adapter les communautés aux besoins des personnes âgées en améliorant les infrastructures. *Enhancement for Active Seniors* est un programme d'aménagements pour les personnes âgées actives qui facilite leur mobilité à domicile. Nous avons mis en place des carrefours plus sûrs, des sentiers couverts et des bus adaptés aux fauteuils roulants. Nous transformons également les parcs nationaux, en y ajoutant des « jardins thérapeutiques » propices au vieillissement actif.

46. Protection des adultes vulnérables. La loi de 2018 relative aux adultes vulnérables protège les adultes qui sont incapables de se protéger contre la maltraitance, la négligence et l'autonégligence en raison d'un handicap physique ou mental. Les modifications apportées en 2016 à la loi relative à l'incapacité mentale permettent à un mandataire professionnel désigné par le mandant ou par décision de justice de prendre des décisions au nom de la personne âgée isolée. Nous avons également renforcé les protections contre les abus ou l'exploitation, en habilitant la justice à suspendre ou à révoquer les pouvoirs du mandataire dans un plus grand nombre de cas.

G. Groupe à faible revenu (recommandations 216, 220 et 224)

47. Singapour a accepté les recommandations 216, 220 et 224 conformément à sa volonté de réduire les disparités de revenus et la stratification sociale.

48. Assistance ComCare. ComCare, élément clef du filet de sécurité sociale de Singapour, est un service d'assistance sociale aux ménages à faible revenu qui leur apporte des solutions de soutien sur mesure et une aide adaptée à leurs besoins, en espèces, en nature ou mixte. Ces régimes d'assistance sont financés par les intérêts du fonds de dotation ComCare créé en 2005 pour financer durablement l'assistance sociale aux Singapouriens à faible revenu. Le fonds s'élève actuellement à 1,9 milliard de dollars singapouriens (1,4 milliard de dollars É.-U.) et reçoit périodiquement des contributions complémentaires de l'État. Au cours de l'exercice 2019, environ 151 millions de dollars singapouriens (114 millions de dollars É.-U.) ont été déboursés au titre des différents régimes ComCare.

49. Amélioration de l'emploi. Le Modèle de rémunération progressive est une grille de progression des salaires et des compétences qui définit au bénéfice des travailleurs à bas salaire des filières professionnelles d'amélioration des rémunérations par le développement des compétences. Le Modèle a été instauré avec succès dans certains secteurs et sera étendu à d'autres.

50. Le régime de revenu complémentaire de Workfare vient compléter, dans des proportions pouvant aller jusqu'à 30 % par an, les salaires et les contributions à la Caisse centrale de prévoyance des travailleurs à bas salaire. Le revenu complémentaire s'adresse principalement aux travailleurs singapouriens dont le revenu est inférieur au vingtième percentile. Nous avons amélioré le régime en 2020 afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de travailleurs à bas salaire et d'en accroître les paiements. Depuis 2007, plus de 6,8 milliards de dollars singapouriens (5,2 milliards de dollars É.-U.) ont été versés à 890 000 travailleurs à bas salaire.

51. Les dispositifs de développement des compétences de SkillsFuture et de Workfare soutiennent la formation des travailleurs à bas salaire et incitent les employeurs à envoyer leurs travailleurs en formation. Ces dispositifs prévoient également des allocations de formation pour les indépendants et des primes récompensant les individus engagés dans des formations soutenues.

52. Les personnes âgées à faible revenu bénéficient à la retraite du Silver Support Scheme. De 2016 à 2020, 1,6 milliard de dollars singapouriens (1,2 milliard de dollars É.-U.) ont ainsi été versés à titre de revenu complémentaire trimestriel à plus de 200 000 personnes âgées. Depuis janvier 2021, le régime couvre un citoyen âgé sur trois, et ses versements ont augmenté.

53. Grâce à ces interventions, la dernière décennie a vu la rémunération des travailleurs à faible salaire augmenter plus rapidement que les salaires médians.

H. Éducation (recommandations 118, 121, 123, 215 et 222)

54. Singapour a accepté les recommandations 118, 121, 123, 215 et 222. L'éducation de nos enfants et de nos jeunes est une priorité nationale, tout comme l'éducation permanente des adultes singapouriens. Certaines de nos initiatives sont décrites dans les sections ci-dessus consacrées aux enfants et aux personnes handicapées.

55. Une éducation de qualité et abordable accessible à tous. Nous considérons l'éducation comme un important facteur de nivellement social à Singapour. Elle est fortement subventionnée pour les Singapouriens. En outre, des programmes d'aide financière régulièrement mis à jour fournissent une assistance ciblée aux étudiants issus de familles à faible revenu. Cette assistance comprend la prise en charge complète des frais de scolarité et autres frais scolaires habituels, une aide au transport pour les niveaux primaire à préuniversitaire, ainsi que la gratuité des manuels et des uniformes et une aide aux repas scolaires pour les élèves des écoles primaires et secondaires. Des bourses sont prévues pour les étudiants des niveaux postsecondaire et préuniversitaire issus de familles à revenu faible ou moyen.

56. Dispositif de soutien. Le programme UPLIFT renforce le dispositif de soutien visant à conférer une autonomie accrue aux élèves défavorisés. Chaque école primaire dispose d'un centre d'accueil qui assure la prise en charge des élèves après l'école, y compris les enfants vulnérables ou défavorisés. La majorité des écoles secondaires s'associent à des organisations locales pour proposer des d'activités après l'école. Nous avons également renforcé les initiatives de sensibilisation et de soutien visant les familles de ces élèves, en collaboration avec des organismes locaux.

57. Accompagnement de l'apprentissage tout au long de la vie. Singapour continue d'aider de multiples façons les individus qui souhaitent poursuivre leur apprentissage ou perfectionner leurs compétences. Chaque Singapourien de 25 ans ou plus reçoit un crédit SkillsFuture qui peut être utilisé à des fins de formation. Les travailleurs d'un certain âge bénéficient d'un appui financier accru pour suivre des programmes de formation destinés à améliorer leur employabilité. L'apprentissage en classe et la formation structurée sur le lieu de travail sont combinés dans le cadre de programmes de travail-étude au niveau préuniversitaire de base ou spécialisé et au niveau universitaire. Des ateliers sont organisés localement pour aider les personnes qui cherchent à se former. Il existe également des centres spécialisés de soutien à la recherche d'emploi ou de formation.

I. Soins de santé (recommandations 215, 218 et 219)

58. Singapour a accepté les recommandations 215, 218 et 219. Nous avons réalisé la couverture universelle des soins de santé pour tous les citoyens, selon les principes de la responsabilité individuelle et des soins de santé à la portée de tous. La couverture mise en place comprend l'assurance maladie universelle, les soins de santé subventionnés et l'épargne individuelle au moyen d'un compte MediSave. En outre, les Singapouriens qui sont dans le besoin peuvent faire appel pour assurer leurs dépenses médicales au fonds de dotation de l'État MediFund.

59. Assurance maladie universelle. Depuis 2015, l'assurance maladie de base du régime MediShield Life couvre tous les citoyens et résidents permanents de Singapour à vie pour toutes les grosses factures hospitalières, indépendamment des maladies préexistantes. Les primes dues au titre de l'assurance MediShield Life sont subventionnées par l'État. En 2020, nous avons introduit CareShield Life. Ce régime d'assurance ouvert à la souscription de tous les Singapouriens âgés de 40 ans ou moins assure une couverture à vie des soins de longue durée.

60. Protections réglementaires élargies. La loi de 2020 relative aux services de soins de santé renforce les garanties de sécurité et de bien-être des patients, et élargit le cadre

réglementaire de sorte que puisse être autorisés les services de soins de santé fournis par un large éventail de professions, y compris les professionnels paramédicaux, les personnes fournissant des soins infirmiers ou de réadaptation, les praticiens de la médecine traditionnelle et les praticiens de la médecine complémentaire et alternative.

61. Croissance et amélioration des installations. Soucieuse de rendre les services de soins de santé plus accessibles, Singapour continue d'augmenter la capacité de ses hôpitaux et établissements de soins de longue durée. De 2015 à 2020, nous nous sommes dotés de six nouveaux hôpitaux, ainsi que de deux centres nationaux spécialisés dans les maladies infectieuses et la santé bucco-dentaire. Nous construirons cinq nouveaux hôpitaux d'ici à 2030. Nous continuons de développer notre réseau de polycliniques afin d'améliorer l'accès des résidents à des soins médicaux holistiques de proximité. Le dispositif des réseaux de soins primaires, lancé en 2018, aide les cliniques privées de médecine générale à s'organiser en réseaux pour fournir des soins chroniques plus holistiques.

J. Logement (recommandation 215)

62. Singapour a accepté la recommandation 215, considérant que l'accession à la propriété est essentielle pour donner au citoyen un intérêt tangible dans le pays.

63. Amélioration des subventions. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement a augmenté les subventions pour aider les Singapouriens à surmonter les difficultés d'acquisition d'un logement subventionné. Les primo-accédants reçoivent jusqu'à 80 000 dollars singapouriens (60 760 dollars É.-U.) au titre de l'aide améliorée au logement de la Caisse centrale de prévoyance, en plus d'autres subventions telles que l'aide au logement de la Caisse centrale de prévoyance et l'aide au logement de proximité (qui encourage les familles élargies à rester groupées). Les familles à faible revenu font l'objet d'une attention particulière. Des mesures ont été prises pour les aider à s'installer dans des appartements plus grands. Une aide à l'accession, d'une valeur de 15 000 dollars singapouriens (11 400 dollars É.-U.), est mise à la disposition des familles à faible revenu pour faciliter leur transition de la location d'un appartement public et l'acquisition d'un appartement de deux ou trois pièces.

VI. Une société cohésive

A. Renforcement de l'harmonie sociale (recommandations 109, 112, 115, 116 et 117)

64. Singapour a accepté les recommandations 109, 112, 115, 116 et 117 tendant au renforcement de la cohésion et de l'harmonie au sein d'une société plurielle. Le défi consiste à exploiter la diversité des origines ethniques, des cultures, des patrimoines et des croyances en présence pour créer un ensemble collectif plus grand que la somme de ses parties.

B. Protection de la diversité raciale et religieuse (recommandations 5, 6, 7, 8, 10, 111, 113, 119, 120, 152, 153, 198, 199 et 203)

65. Singapour s'efforce continuellement d'élargir l'espace commun entre les différents groupes raciaux et religieux afin de promouvoir une coexistence et une intégration harmonieuses, dans le respect de l'état de droit. Le développement de cet espace commun commence très tôt, dès l'école. À l'école, les enfants de diverses origines raciales et religieuses apprennent à se connaître et à se rapprocher les uns des autres en apprenant et en jouant ensemble. Grâce aux matières du programme scolaire général, telles que l'histoire, les études sociales et l'éducation civique, ainsi que par l'apprentissage d'une troisième langue facultative, les élèves se familiarisent avec la diversité raciale et culturelle, les valeurs communes, les enjeux de la vie dans une société multiculturelle, les sensibilités ethniques et religieuses, et l'importance de l'harmonie raciale. Les élèves participent également à des activités périscolaires avec des camarades issus de milieux socioéconomiques et ethniques

différents, commémorent la Journée de l'harmonie raciale qui souligne l'importance de la cohésion sociale à l'occasion de l'anniversaire des émeutes raciales de 1964, et participent aux célébrations des festivals culturels organisés à l'école. Chaque année, dans le cadre de l'activité « Ruban orange », le Ministère de l'éducation s'associe avec l'ONG locale OnePeople.sg pour encourager les élèves de quatrième année primaire à trouver différentes manières de promouvoir l'harmonie.

66. Nous avons ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 2017, après quoi nous avons soumis notre premier rapport d'État partie. Notre rapport (CERD/C/SGP/1) détaille l'approche globale que Singapour a fait sienne pour lutter contre la discrimination raciale, et qui met aussi pleinement en œuvre nos obligations au titre de la Convention.

67. Élections présidentielles réservées. Afin d'améliorer la représentation raciale au sein du pouvoir politique, Singapour a modifié sa Constitution en 2016 à l'effet d'y introduire une procédure d'élections présidentielles réservées. Si une communauté ethnique donnée (Chinois, Malais, Indiens ou autres communautés minoritaires) n'a obtenu aucun des cinq derniers mandats présidentiels, la prochaine élection présidentielle sera réservée à un candidat de cette communauté. Le scrutin de 2017, premier tenu selon ce principe, était réservé aux candidats issus de la communauté malaise. Il a été remporté par M^{me} Halimah Yacob, première femme à assurer la présidence de Singapour.

68. Lois et règlements efficaces pour dissuader les actes susceptibles d'attiser les conflits raciaux et religieux. La loi relative à la préservation de l'harmonie religieuse a été modifiée en 2019 pour mieux lutter contre l'utilisation croissante des médias sociaux comme moyens de propagation de la haine, et pour faire face aux influences étrangères qui pourraient s'exercer par le biais d'organismes religieux. La modification a introduit l'initiative dite de réparation communautaire, une disposition volontaire par laquelle un individu qui aurait heurté la sensibilité d'une communauté religieuse a la possibilité de prendre des mesures correctives pour rétablir les liens avec la communauté lésée. Si l'individu accomplit les actions correctives, son dossier ne sera pas transmis pour poursuites pénales.

69. Initiatives sociales. D'autres initiatives viennent compléter la loi relative à la préservation de l'harmonie religieuse, énonçant et encourageant des normes et comportements sociaux positifs. Ces initiatives renforcent la confiance, le respect, la compréhension et l'empathie entre les communautés et empêchent les croyances et pratiques ségrégationnistes et extrémistes de prendre racine.

70. Engagement à préserver l'harmonie religieuse. Cet engagement a vu le jour à la suite de discussions menées entre chefs religieux locaux, avec le soutien du Gouvernement, sur la base de la Déclaration de 2003 sur l'harmonie religieuse. Il met en exergue les nombreuses interactions positives qui existent entre les Singapouriens de toutes religions et représente la position sans équivoque des Singapouriens contre les idéologies et les pratiques extrémistes et ségrégationnistes. En janvier 2021, plus de 680 organisations religieuses et 73 groupes communautaires tels que l'Organisation interreligieuse (créée en 1949 pour favoriser l'harmonie religieuse) avaient souscrit à l'Engagement.

71. Lancée en 2017, l'initiative BRIDGE pour l'élargissement des interactions raciales et religieuses par le dialogue et l'éducation, encourage les discussions franches sur des sujets sensibles, catalyse les mouvements partant de la base et développe les capacités des partenaires et des animateurs de s'engager dans des conversations difficiles sur la race et la religion. Il y a eu 125 activités BRIDGE en 2019, auxquelles ont participé plus de 71 600 personnes. Les dialogues interconfessionnels *Common Senses for Common Spaces*, qui figuraient parmi ces activités, sont des espaces sûrs où les citoyens peuvent se familiariser avec leurs fois respectives.

72. En 2020, la pandémie a vu les partenaires communautaires se tourner vers la mobilisation numérique du public. Des programmes clefs tels que les dialogues *Regardless of Race* de l'organisation OnePeople.sg et la conférence *HarmonyWorks* se sont mis en ligne pour maintenir le contact avec le public et inciter les participants, en particulier les jeunes, à s'investir dans la promotion de l'harmonie raciale et religieuse. Ces activités bénéficient du soutien que leur apporte le Gouvernement par le truchement du Fonds en faveur de l'harmonie qui finance des projets en faveur de l'harmonie raciale et religieuse.

73. Le Ministère de la culture, des affaires communautaires et de la jeunesse a également lancé en novembre 2020 le « hackathon » *Mission: Unite Youth*, joute de programmation dans laquelle plus de 200 participants ont travaillé en équipes à la réalisation de projets sur le thème de la cohésion sociale. Parmi les projets gagnants figurait un jeu mobile par lequel, en jouant le rôle de personnages de race, de religion ou de sexe différents, les joueurs sont amenés à comprendre le vécu d'autrui, un site généré par ses utilisateurs qui rapproche les différentes communautés à la faveur de parcours patrimoniaux et culinaires, et une plateforme en ligne qui encourage et soutient des échanges francs et constructifs sur des questions de race et de religion.

74. Avec le soutien du Ministère de la culture, des affaires communautaires et de la jeunesse, l'école d'études internationales S. Rajaratnam a organisé en juin 2019 la première Conférence internationale sur les sociétés cohésives, réunissant plus de 1 100 participants venus de 40 pays. Cent animateurs de groupes de jeunes de Singapour, des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'ailleurs ont pris part au volet de la conférence consacré aux jeunes leaders. Les participants à la Conférence ont partagé leurs expériences, se sont livrés à des débats d'idées et ont amené toutes les communautés à se mobiliser pour prendre des engagements et mener des actions concertées en faveur de la cohésion sociale et l'harmonie interconfessionnelle. Singapour prévoit d'organiser la deuxième édition en 2022-2023.

75. Ces initiatives ont porté leurs fruits. Selon un sondage réalisé en 2019 par l'Institute of Policy Studies et l'organisation OnePeople.sg, 70 % des Singapouriens estimaient que des personnes issues de milieux religieux différents pouvaient s'entendre lorsqu'elles vivaient ensemble. Selon le même sondage, 97 % des personnes interrogées estimaient que l'harmonie raciale et religieuse était d'un niveau « modéré » à « très élevé » à Singapour. Il en est également ressorti que la confiance interraciale et interreligieuse en temps de crise s'était améliorée entre 2013 et 2018.

C. Lutte contre le terrorisme (recommandations 140 et 236)

76. Nous avons accepté les recommandations 140 et 236. En 2016, Singapour a lancé le mouvement *SGSecure* qui vise à sensibiliser, former et mobiliser la population pour qu'elle sache comment prévenir une attaque terroriste ou y faire face. Tous sont encouragés à rester vigilants (*Stay Alert*) face à la menace toujours présente du terrorisme, à rester unis (*Stay United*) en temps de paix comme en temps de crise, et à rester forts (*Stay Strong*) après une attaque.

77. Nous nous sommes adressés aux quartiers, aux écoles, aux lieux de travail et aux organisations religieuses et communautaires pour sensibiliser la population, et nous avons doté des individus et des organisations de moyens tels que des cours de premiers secours improvisés, des cours de premiers secours psychologiques et des exercices réguliers de bouclage. Les entreprises sont encouragées à se doter de plans de gestion des risques. Janvier 2020 a vu le lancement du programme de préparation des organisations religieuses aux situations de crise. Il s'agit d'aider ces organisations à concevoir des plans de sécurité et de gestion des crises.

78. L'Inter-Agency Aftercare Group, groupe initialement créé pour fournir une série de services de soins aux familles de personnes détenues dans le cadre d'affaires de terrorisme, a depuis organisé à l'intention des étudiants des forums et des symposiums réguliers visant à contrer la radicalisation. En 2019, le groupe a organisé un forum qui a réuni 200 étudiants autour du thème de la jeunesse unie face au danger de la radicalisation à l'ère numérique.

79. Le Groupe de réhabilitation religieuse, composé d'universitaires et d'enseignants musulmans, produit des vidéos en ligne pour expliquer en quoi l'idéologie d'EIIL va à l'encontre des enseignements de l'islam. Il dispose également d'une application mobile qui intègre une fonction de chat individuel permettant aux utilisateurs d'engager la conversation avec des conseillers pour discuter de questions religieuses et consulter le Groupe sur l'actualité et les derniers messages. Le Groupe organise également de courtes conférences avant les sermons du vendredi et mène un Programme de sensibilisation de la jeunesse qui

visé à interpeller les jeunes musulmans et à les guider dans la mise en contexte des pensées et des pratiques islamiques dans une société multiraciale et multireligieuse.

80. Pendant la pandémie, le Groupe de réhabilitation religieuse a collaboré avec l'Inter-Agency Aftercare Group à la production de messages mis en ligne sous la forme de courtes vidéos, de citations motivantes en plusieurs langues et d'infographies. Enfin, le Groupe a mis en ligne des conférences, des messages en temps réel et des sessions destinées à nouer le dialogue avec la communauté musulmane, les travailleurs étrangers et la population au sens large, le but de ces communications étant de susciter chez les intéressés une prise de conscience des dangers de la radicalisation et de la désinformation en ligne.

81. Le Majlis Ugama Islam Singapura (Muis), Conseil religieux islamique de Singapour, a mis en place un système d'accréditation obligatoire pour les professeurs de religion et les érudits islamiques qui permet à la communauté musulmane de s'assurer que les conseils religieux prodigués proviennent de sources qualifiées.

82. Formé par le Muis en juillet 2017, le Réseau des enseignants religieux pour la jeunesse est un groupe d'enseignants milléniaux de Singapour qui vont au-devant des jeunes musulmans pour promouvoir des récits positifs et contrer l'extrémisme. Les membres du Réseau, formés à l'utilisation des médias sociaux pour effectuer leur travail de sensibilisation, de conseil et de résilience auprès des jeunes, constituent pour ceux-ci un point de contact de première ligne immédiatement accessible. Le Bureau de l'orientation professionnelle et du bien-être des étudiants de Muis apporte son soutien aux Singapouriens qui étudient ou ont l'intention d'étudier dans des institutions islamiques étrangères. Le Bureau leur fournit des informations sur les cours et les pays concernés et les épaulé dès avant leur départ et jusqu'à leur retour à Singapour. Le Bureau collabore également avec des partenaires et des organismes compétents pour aider les étudiants qui sont à l'étranger à rester connectés à Singapour, notamment au moyen d'interactions avec la communauté et les chefs religieux locaux. Muis a également conçu un certificat de troisième cycle consacré à l'islam dans les sociétés contemporaines pour aider les diplômés en religion de retour au pays à replacer ce qu'ils ont appris à l'étranger dans le contexte multireligieux de Singapour, et pour les doter des connaissances, des compétences et de la sensibilité dont ils auront besoin pour être des enseignants religieux musulmans à Singapour.

D. Justice pénale et état de droit (recommandation 191)

83. Singapour a accepté la recommandation 191. Singapour s'est classée première de 2014 à 2020 selon l'indice de l'état de droit du *Global Law and Order Report* publié annuellement par Gallup. Selon les résultats de l'indice de l'état de droit publiés annuellement par World Justice Project dans ses rapports *Rule of Law Index*, Singapour s'est également classée première, de 2017 à 2020, pour l'ordre et la sécurité, tout en conservant sa position parmi les 10 premières juridictions en matière de justice pénale.

E. Liberté de réunion pacifique et d'association, et liberté d'expression (recommandations 89, 91, 201 et 202)

84. Singapour a accepté les recommandations 89, 91, 201 et 202, car les libertés de réunion pacifique, d'association et d'expression sont nécessaires à la participation civique, au processus démocratique et au renforcement de la cohésion et de la résilience sociales.

85. Liberté d'expression. Ce droit est protégé par la Constitution à Singapour. À l'instar du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Singapour reconnaît à la liberté d'expression des limites, qui sont conformes aux normes internationales.

86. Ces derniers temps, les sociétés démocratiques ont été confrontées à une « infodémie » mondiale de fausses informations et de désinformation, en particulier dans le cyberspace. Les faits partagés qui sous-tendent la société s'en trouvent érodés, le discours démocratique s'en trouve sapé et le juste exercice du droit à la liberté d'expression s'en trouve diminué. Ces risques sont particulièrement aigus à Singapour où le taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'un des plus élevés au

monde. Selon l'indice 2020 de préparation aux réseaux établi par le Forum économique mondial, Singapour se classe troisième pour ce qui est de l'exploitation des TIC en vue de promouvoir la croissance économique et le bien-être. De fait, 98 % des ménages singapouriens disposent d'un accès à la large bande et neuf résidents sur 10 ont accès à un smartphone. De nombreux Singapouriens s'informent sur l'Internet et les médias sociaux, de même qu'ils sont branchés sur des informations et des points de vue venus du monde entier. Le discours public à Singapour s'est progressivement déplacé vers le cyberspace et les médias sociaux.

87. Singapour est résolue à promouvoir un discours ouvert et informé, fondé dans les faits, tout en maintenant un haut niveau de civilité dans son discours public, en particulier sur des sujets sensibles tels que la race et la religion. Cette façon de procéder a pour but de maintenir le respect, la tolérance et la courtoisie entre les différents groupes de Singapour, et de prévenir l'extrémisme, le racisme et la xénophobie.

88. En 2018, le Parlement de Singapour a instauré une commission spéciale sur la diffusion délibérée de fausses informations en ligne. De composition pluripartite, la Commission est chargée d'examiner les questions relatives aux fausses informations et à la désinformation, et de recommander des solutions. La Commission a reçu 170 réponses d'un large échantillon de la population et elle a tenu huit journées d'audiences publiques. Le Gouvernement a mis en œuvre les recommandations de la Commission spéciale en matière de mesures législatives et non législatives, notamment par l'introduction de la loi de 2019 relative à la protection contre les fausses informations et la manipulation en ligne. La loi vise les fausses déclarations relatives à des faits d'intérêt public. Elle permet d'attacher un démenti à la fausse information de sorte qu'elle ne puisse plus circuler telle quelle. Le public peut voir à la fois la fausse information et le démenti, et se faire sa propre idée. Sont ainsi versés aux chambres d'écho en ligne des faits qui autrement ni apparaîtraient peut-être pas. Cela contribue à préserver une large position médiane au sein du discours public et à prévenir la polarisation.

89. La loi relative à la protection contre les fausses informations et la manipulation en ligne permet au Gouvernement de réagir rapidement dans un premier temps, moyennant ensuite un droit d'appel devant les tribunaux, qui sont en dernier ressort les arbitres. Pendant la pandémie, des démentis, principal outil utilisé jusqu'à présent, ont été apportés en l'espace de quelques heures aux fausses nouvelles concernant la COVID-19. La loi impose également des codes de pratique contraignants aux plateformes en ligne afin de garantir la mise en place de systèmes et de processus adéquats pour en prévenir l'usage abusif.

90. En 2019, Singapour a également modifié la loi relative à la protection contre le harcèlement afin de renforcer les recours juridiques ouverts aux personnes et entités qui font l'objet de communications constitutives de harcèlement, y compris les fausses informations, et de permettre que ces recours s'exercent rapidement. Le « *doxing* » (la publication à des fins de harcèlement d'informations permettant d'identifier une personne) a également été criminalisé.

91. Liberté de réunion pacifique et d'association. Le droit des Singapouriens à la liberté de réunion pacifique et d'association est protégé par la Constitution. Ce droit, à l'instar de la liberté d'expression, est limité, en conformité avec les normes internationales, afin de préserver le respect mutuel entre les personnes et des priorités sociétales plus larges, notamment la nécessité de préserver l'ordre public et de maintenir l'harmonie sociale dans une ville-État densément peuplée.

92. Le *Speakers' Corner* ou « coin de l'orateur » est un espace public reconnu qui permet aux Singapouriens d'exprimer leurs opinions sans avoir besoin d'un permis de police, sous certaines conditions. Des rassemblements et défilés pacifiques se sont tenus au *Speakers' Corner* depuis sa création il y a deux décennies.

Protection de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI)

93. Nous sommes fermement opposés à la discrimination et au harcèlement et nous disposons de lois pour protéger tous nos citoyens contre de tels comportements. Tous les citoyens singapouriens, quelle que soit leur orientation sexuelle, sont libres de mener leurs

activités dans la sphère privée. Singapour prend également des mesures pour protéger les membres de la communauté LGBTI contre la discrimination. Le Gouvernement veille notamment à ce que les candidats à l'emploi dans la fonction publique ne soient pas soumis à discrimination en raison de leur orientation sexuelle. La loi relative à la protection contre la discrimination permet en outre aux victimes de harcèlement d'obtenir plus facilement des ordonnances de protection. À noter en particulier que les modifications apportées à la loi de 2019 relative à la préservation de l'harmonie religieuse érigent en infraction le fait d'inciter sciemment à la violence contre des personnes et des groupes en raison de la religion ou de croyances religieuses. Cette protection est accordée tant aux groupes religieux qu'aux groupes non religieux, y compris la communauté LGBTI.

VII. Une société résiliente

94. En 2019, nous avons célébré le bicentenaire de Singapour. Il s'agissait de marquer l'anniversaire de la naissance d'une nation moderne, tournée vers l'extérieur et multiculturelle. Un an plus tard, nous avons été confrontés au plus grand défi de cette génération : la pandémie assortie de notre pire récession depuis l'indépendance.

95. Pour lutter contre la pandémie, nous nous sommes mobilisés en tant que nation. Notre considération primordiale était de protéger des vies. Une riposte nationale s'imposait pour intensifier les tests, rechercher les contacts à grande échelle et renforcer les capacités de sorte que le système de santé soit en mesure de traiter toutes les personnes présentant un diagnostic de COVID-19 à Singapour.

96. Le 26 juin 2020, Singapour a répondu au questionnaire « Protéger les droits humains durant et après COVID-19 » établi conjointement par des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, sous l'égide du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cette réponse (<https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/COVID/States/Singapore.docx>) expose en détail notre riposte nationale à la pandémie (en annexe du présent Rapport). En réponse à une communication conjointe de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, nous avons également fourni des informations sur les mesures qui ont été prises pour aider les personnes handicapées pendant la pandémie. Nous donnons ci-dessous les grandes lignes de la riposte de Singapour. Au-delà de la pandémie, Singapour a également pris des mesures pour renforcer son action au regard des objectifs de développement durable et de la question existentielle, à plus long terme, des changements climatiques.

A. Protection des résidents à faible revenu et vulnérables pendant la pandémie

97. Nous avons mis en place les filets de sécurité exposés ci-dessous pour apporter une aide aux personnes, à commencer par les Singapouriens à faible revenu et vulnérables, lorsque le soutien de la famille et de la communauté s'avère insuffisant.

a) Protection de la sécurité de l'emploi. Afin de maintenir les entreprises à flot et de préserver les emplois pendant cette période d'incertitude due à la pandémie, nous avons mis en place des dispositifs permettant d'alléger les flux de trésorerie et les coûts. Il s'agit notamment du programme de soutien à l'emploi qui permet aux employeurs d'obtenir, pendant une période pouvant aller jusqu'à dix-sept mois, un cofinancement de 75 % maximum des premiers 4 600 dollars singapouriens (3 500 dollars É.-U.) des salaires mensuels bruts versés à leurs employés locaux. Cette mesure a été renforcée pendant la période de restriction des déplacements (appelée « *Circuit Breaker* » ou « coupe-circuit » à Singapour) qui a été imposée pour enrayer la propagation du virus responsable de la COVID-19.

b) Régimes d'assistance. Nous avons mis en place diverses aides financières pour soutenir les ménages à revenu faible à moyen qui font face à une perte d'emploi, un congé sans solde involontaire ou une perte de salaire importante. Ces aides sont versées au titre du Fonds de secours temporaire, de la subvention de soutien COVID-19, du régime d'aide au revenu des travailleurs indépendants et de la subvention de redressement COVID. À ces aides s'ajoutaient des programmes spécialement conçus pour aider les salariés et les travailleurs

indépendants dans des secteurs plus gravement touchés ou présentant des caractéristiques particulières, comme les secteurs des arts et de la création ou du tourisme. Ces programmes s'accompagnaient de transferts généraux destinés à tous les Singapouriens comme le paiement de solidarité, le crédit de solidarité pour les services essentiels et le programme de soins et d'assistance.

c) Victimes de la violence familiale. Pendant la période de « coupe-circuit », les services sociaux et les recours juridiques sont restés disponibles par l'intermédiaire des centres spécialisés dans la violence familiale et des centres de services aux familles, et par liaison vidéo les demandes d'ordonnances de protection auprès des tribunaux. En outre, la police a pris les devants pour évaluer et contacter les personnes à risque, et pour les orienter vers des organismes de services sociaux.

d) Personnes âgées. Des mesures ont été prises pour préserver le bien-être de nos aînés, à domicile ou dans les maisons de retraite, compte tenu de leur vulnérabilité aux complications graves en cas d'infection par la COVID-19. Nous nous sommes employés à effectuer des tests de dépistage de la COVID-19 pour mieux protéger les personnes âgées vulnérables et fragiles, en particulier dans les maisons de retraite, dans le souci de détecter les infections à un stade précoce afin de les traiter et d'en limiter la transmission.

98. Travailleurs migrants. Les travailleurs migrants, en particulier ceux qui vivent dans des dortoirs, ont constitué la majeure partie des cas de COVID-19 à Singapour à ce jour. Notre priorité a été de prendre soin des travailleurs migrants et de veiller à ce qu'ils restent en sécurité. Ils bénéficient des mêmes soins médicaux que tout Singapourien qui contracte la COVID-19. Ainsi, M. Raju, également connu sous le nom de « Cas 42 », a-t-il été traité jusqu'à son rétablissement complet à l'issue de cinq mois d'hospitalisation, dont deux en soins intensifs. Le coût total du traitement a été pris en charge par le Gouvernement. Les travailleurs migrants en dortoirs ont également fait l'objet de tests COVID-19 gratuits et tous les travailleurs migrants auront le droit d'être vaccinés gratuitement contre la maladie.

99. Une équipe spéciale interinstitutionnelle a été rapidement mise sur pied pour limiter la propagation de la COVID-19 dans les dortoirs et pour aider les exploitants de dortoirs et les employeurs à prendre soin des travailleurs migrants ainsi logés. Plus de 10 000 d'entre eux ont été déplacés dans des logements temporaires afin de réduire la densité de la population des dortoirs. Des installations médicales ont été mises à disposition sur place et régionalement pour que les travailleurs malades ou présentant des symptômes d'infections respiratoires aiguës puissent être soignées à temps. Les travailleurs dans les dortoirs ont bénéficié de services de repas, de masques réutilisables, de trousse de soins, ainsi que de connexions WI-FI gratuites et de cartes SIM pour rester en contact avec leur famille et leurs amis. Un service d'assistance par téléphone assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des travailleurs migrants bénévoles a également été mis en place pour veiller à la santé mentale des travailleurs pendant la pandémie. Une équipe spéciale publique-privée appelée « *Project Dawn* » a été créée pour concevoir un système de prise en charge complet de la santé mentale des travailleurs migrants à l'avenir.

100. Sur le plan financier, le Gouvernement a accordé des exonérations et des réductions de cotisations aux employeurs pour qu'ils puissent continuer de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard des travailleurs étrangers, même lorsque ceux-ci n'étaient pas autorisés à travailler pour cause d'isolement ou de mise en quarantaine. Les employeurs devaient payer par voie électronique les salaires des travailleurs étrangers logés en dortoirs et étaient encouragés à les aider à envoyer de l'argent au pays. Les employeurs du secteur de la construction étaient tenus de soumettre des déclarations mensuelles sur l'état de paiement des salaires de leurs employés étrangers. La majorité d'entre eux ont payé les salaires rapidement, l'Alliance tripartite pour la gestion des litiges ayant aidé environ 9 000 travailleurs étrangers à récupérer leurs arriérés de salaire entre mai et août 2020.

101. Pour permettre aux travailleurs étrangers de reprendre le travail en toute sécurité, nous avons systématiquement testé 300 000 d'entre eux qui logeaient en dortoir. En août 2020, tous les dortoirs ont été déclarés exempts de COVID-19. Pour soutenir les efforts visant à réduire la transmission dans les dortoirs, le Ministère de la main-d'œuvre a mis en œuvre des mesures visant à y créer des conditions de vie plus saines par la réduction de la promiscuité et l'amélioration de l'hygiène. Afin de détecter précocement d'éventuelles nouvelles

infections, les travailleurs étrangers qui logent en dortoir, les travailleurs des secteurs de la construction, de la marine et de la transformation, et le personnel qui fréquente ces lieux de travail, sont tenus de se soumettre régulièrement à des tests de routine effectués sur la base de listes préétablies. Le Ministère de la main-d'œuvre a également mis au point l'application FWMOMCare qui permet aux femmes enceintes d'enregistrer quotidiennement leur données de santé et d'obtenir rapidement une aide médicale par télé-médecine en cas de besoin.

102. De nouveaux dortoirs seront construits selon des normes plus strictes afin de renforcer la santé publique et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs étrangers. Les dortoirs existants devront être aménagés progressivement pour répondre aux normes plus strictes.

103. Les mesures prises par Singapour pour faire face aux effets de la COVID-19 sur les travailleurs migrants, dont le fait que ces travailleurs ont accès aux vaccins contre la COVID-19, qu'ils bénéficient du même niveau de soins médicaux que les Singapouriens et qu'une équipe spéciale interinstitutionnelle a été mise sur pied pour veiller à leur bien-être dans les dortoirs, ont été reconnues et appréciées par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Felipe González Morales, dans sa lettre du 11 janvier 2021 adressée au Gouvernement.

B. Mesures économiques

104. Allègement temporaire des obligations légales et des mesures de faillite et d'insolvabilité. L'impact de la pandémie sur l'économie ayant compromis la capacité des particuliers et des entreprises de s'acquitter de leurs obligations financières, nous avons adopté une loi relative à la COVID-19 (mesures temporaires) qui visait à limiter les retombées économiques négatives de la crise sanitaire. La loi prévoyait notamment la suspension de l'ouverture et de l'exécution de certaines catégories d'actions en justice intentées contre la partie non-exécutante de certains types de contrats. Les seuils de déclenchement des procédures de faillite et d'insolvabilité ont également été temporairement relevés afin de protéger les personnes et les entreprises en difficulté financière. La loi instaurait en outre un groupe d'assesseurs habilités à accorder des mesures d'allègement, d'une manière juste et équitable, sans l'intervention d'avocats, aux parties dont les contrats avaient été affectés par la pandémie. Ces dispositions mettaient en place une procédure abordable, rapide et simple qui permettait à toute partie concernée qui remplissait les critères d'allègement d'obtenir efficacement la mesure demandée. Un régime simplifié d'insolvabilité a également été mis en place pour aider les microentreprises et les petites entreprises en difficulté financière à restructurer leurs dettes en vue de la réhabilitation de leurs activités ou de leur liquidation si elles ont cessé d'être viables.

105. Allègement des loyers. Nous avons instauré des exemptions de loyer à caractère obligatoire au bénéfice des petites et moyennes entreprises et des organisations à but non lucratif dans l'incapacité de fonctionner normalement pendant la période du « coupe-circuit ». Elles ont également été autorisées à différer le paiement des arriérés de loyer conformément à un calendrier de remboursement prescrit par la loi.

106. Allègement fiscal. Les échéances de paiement de l'impôt sur le revenu des indépendants ont été automatiquement reportées de trois mois.

107. Conseil national de l'emploi. Le Conseil national de l'emploi a été créé pour définir et développer des possibilités d'emploi et de formation professionnelle pour les travailleurs locaux dans le contexte de la COVID-19. Ce travail porte également sur des filières de travail propres à favoriser l'emploi des personnes handicapées.

C. Aide sociale

108. Enseignement. En avril 2020, Singapour a mis en place l'enseignement à distance pour toutes les écoles, dans le cadre de l'action menée au niveau national pour limiter la transmission du virus. Des exceptions ont été accordées pour accueillir les enfants de travailleurs essentiels et les enfants dont le milieu familial rendait le travail en distanciel difficilement applicable. Pour que tous les élèves et étudiants puissent suivre leur scolarité à

domicile sans interruption, les écoles ont prêté du matériel informatique et des *dongles* d'accès à Internet aux élèves qui en avaient besoin.

109. En ce qui concerne les élèves handicapés, les enseignants ont adapté leurs cours pour stimuler l'intérêt des apprenants et tenir compte de leurs besoins particuliers. Le personnel scolaire a pris contact régulièrement avec les aidants des enfants concernés afin de s'assurer de leur bien-être. Des services paramédicaux ont également été dispensés pour répondre aux besoins cliniques de ces élèves. Depuis juin 2020, tous les enfants fréquentant des établissements d'enseignement spécialisé sont revenus à l'école à temps plein.

110. Assistance en matière de santé mentale. Les établissements de santé et les organismes de services sociaux de Singapour ont continué d'assurer un soutien et des services essentiels en matière de santé mentale, assortis de mesures de précaution telles que la prestation de services à distance lorsque cela était possible. Une ligne d'assistance téléphonique nationale nommée CARE a été inaugurée pour apporter un soutien en matière de santé mentale aux personnes en difficulté pendant la pandémie, avec des possibilités de suivi ultérieur.

111. Assistance aux sans-abri. Depuis le « coupe-circuit », environ 800 sans-abri ont reçu l'assistance du Gouvernement et des partenaires locaux. Il s'agit notamment de répondre en temps utile à leurs besoins immédiats (aide financière, intervention des services sociaux et hébergement d'urgence). Les demandes de location de logements publics ont été accélérées. Les partenaires du réseau PEERS de mobilisation et d'autonomisation des sans-abri vont à la rencontre de ces personnes pour leur proposer un abri et une assistance. Pour répondre à une demande croissante, nous avons collaboré avec les partenaires du réseau PEERS à l'augmentation du nombre de places dans les centres d'hébergement.

D. Accès à la justice

112. Pendant la pandémie, l'assistance juridique pour les personnes dans le besoin a été fournie par les prestataires existants tels que le Bureau d'aide juridictionnelle, les services *pro bono* du Barreau et les services locaux de consultations juridiques. Ces prestations ont été assurées à distance, par vidéoconférence, courriel ou téléphone, dans la mesure du possible.

113. La justice a également pris des mesures pour que les juridictions continuent de siéger et de tenir des audiences. La loi relative à la COVID-19 (mesures temporaires) a temporairement facilité un recours plus fréquent aux technologies de communication à distance dans les procédures judiciaires. Cette mesure a permis aux juges d'examiner des affaires à distance et d'entendre des témoins de même. Des conditions ont été imposées pour garantir la régularité et l'équité de la procédure, notamment le fait que le tribunal ne peut rendre une ordonnance portant tenue d'un procès à distance si cela ne permet pas de mener une procédure équitable. Les affaires essentielles et urgentes ont continué d'être jugées pendant la période du « coupe-circuit », après quoi les audiences ont repris dans la plupart des affaires (à distance ou en personne).

E. Accès à l'information

114. À l'ère des fausses nouvelles ou *fake news*, Singapour a axé sa riposte à la COVID-19 sur une transparence totale. Les informations sur la pandémie étaient disponibles par de multiples canaux fiables, notamment la télévision et la radio en clair, les journaux, les sites Web du Gouvernement, les médias sociaux, les panneaux d'affichage numérique dans les complexes de logements publics et les plateformes de messagerie telles que WhatsApp et Telegram. Des mises à jour quotidiennes ont ainsi été publiées dans les quatre langues nationales à partir du compte WhatsApp du Gouvernement. Ces informations concernaient le virus, les nouveaux cas, les dernières mesures gouvernementales et les mesures à prendre par les individus. En ce qui concerne les personnes handicapées, l'interprétation en langage des signes a permis à la communauté des sourds et des malentendants de suivre les principales émissions d'intérêt public retransmises en direct à la télévision en clair. Ce service vient en complément de la pratique habituelle consistant à sous-titrer certains programmes préenregistrés.

F. Objectifs de développement durable (recommandation 110)

115. Singapour a accepté la recommandation 110. Au-delà de la pandémie, nous devons continuellement nous efforcer, en tant que petite nation, de renforcer notre résilience par des mesures visant à consolider notre société. L'une des mesures que nous nous sommes engagés à prendre consiste à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui rapprochent Singapour de la pleine réalisation des objectifs de développement durable.

116. Singapour n'a cessé de mettre en œuvre des politiques de développement de la population dans le cadre des objectifs de développement durable. Le rapport d'examen national volontaire soumis par Singapour en 2018 au forum politique de haut niveau pour le développement durable relevait des progrès au regard de chacun des 17 objectifs de développement durable. Sur les 127 cibles applicables à Singapour, 59 ont été atteintes et 68 sont en voie de l'être. Bon nombre des politiques adoptées à cette fin sont mentionnées dans les sections précédentes du présent Rapport, notamment celles qui se rapportent aux objectifs 1, 3, 4, 5, 10 et 16.

G. Changements climatiques (recommandation 235)

117. Nous avons accepté la recommandation 235 préconisant une sensibilisation accrue aux changements climatiques. Singapour a désigné 2018 Année de l'action pour le climat afin mobiliser la nation face aux changements climatiques. Plus de 342 000 Singapouriens, ainsi que des sociétés, des écoles et des organisations de la société civile, se sont engagés à prendre des mesures en faveur du climat et à réduire leur empreinte carbone. Plus de 800 manifestations liées à l'action pour le climat ont été lancées et organisées par des organisations des sphères populaire, privée et publique (3P).

118. En 2019, dans le discours qu'il a donné à l'occasion de la Fête nationale, le Premier Ministre Lee Hsien Loong a présenté les changements climatiques comme étant un des « défis les plus graves auxquels l'humanité ait été confrontée » et a exposé les plans de grande portée par lesquels le Gouvernement entendait relever ce défi. Pour soutenir la dynamique de l'action climatique, le Gouvernement a inauguré une Semaine de l'action climatique au cours de laquelle, chaque année, des sociétés, des écoles, des organisations de la société civile et des jeunes organisent une série d'activités visant à sensibiliser aux défis à long terme que représentent les changements climatiques.

119. En 2020, une campagne d'un an a été lancée qui appelait les Singapouriens à devenir sous le *hashtag* #ClimateGameChangers des « changeurs de donne » pour le climat, et qui leur proposait d'entreprendre à cette fin une série d'actions quotidiennes à la portée de tout un chacun. Les Singapouriens se sont également associés à leur Gouvernement pour cocréer des solutions visant à améliorer le recyclage, réduire l'utilisation des produits jetables et augmenter la demande de produits locaux.

120. Le 31 mars 2020, Singapour a présenté à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sa stratégie à long terme de développement à faibles émissions, sous le titre « *Charting Singapore's Low-Carbon and Climate Resilient Future* » (un projet d'avenir sobre en carbone et résilient aux changements climatiques pour Singapour). Ce document, établi par le Gouvernement en consultation avec les milieux universitaires, l'industrie et la société civile, expose les priorités de développement à long terme et les politiques d'action climatique de Singapour. Il vise à faciliter les actions à mener à long terme pour faire face aux effets des changements climatiques et permettre une transition bien gérée vers une économie à faibles émissions de carbone.

H. Traités relatifs aux droits de l'homme (recommandations 1, 2, 10, 22, 56 et 125)

121. Singapour a accepté les recommandations 1, 2, 10, 22, 56 et 125. La promotion des droits de l'homme est un processus continu. Nous pensons que les droits eux-mêmes et la façon dont une société les conçoit évoluent au fil du temps selon les changements qu'ils connaissent. Nous avons mis en œuvre les recommandations acceptées à l'issue de nos

premier et deuxième cycles de l'Examen périodique universel. Nous nous penchons aussi périodiquement sur l'opportunité de signer d'autres traités relatifs aux droits de l'homme. Nous sommes actuellement partie à quatre des principaux traités en la matière.

VIII. Conclusion

122. Malgré les défis actuels et structurels qui se présentent à elle, Singapour reste déterminée à renforcer son inclusivité, à préserver sa cohésion sociale et à réaliser ses objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Selon le bilan de nos progrès mesurés à l'aune des jalons internationaux, Singapour se classe :

- a) Douzième selon l'indice 2020 de développement humain établi par l'ONU ;
- b) Première pour la sécurité alimentaire et deuxième au regard de l'indice des villes les plus sûres, selon les classements établis par The Economist Intelligence Unit ;
- c) Première pour l'ordre et la sécurité et douzième toutes catégories selon l'indice 2020 de l'état de droit établi par le World Justice Project ;
- d) Première sur 140 pays pour la tolérance des minorités ethniques selon un sondage mondial réalisé par Gallup en 2016 ;
- e) Première selon l'indice 2020 de la fin de l'enfance établi par Save the Children ;
- f) Douzième pour l'égalité des genres selon l'indice 2019 d'inégalité de genre établi par l'ONU.

123. Nous ne nous reposerons pas sur nos lauriers et notre approche en matière de droits de l'homme continuera d'évoluer, guidée par l'objectif fondamental de garantir à notre population une société d'égalité, d'harmonie et de possibilités.

Notes

- ¹ In 1964, two separate series of race riots involving clashes between ethnic Chinese and Malays occurred in Singapore, leaving 36 people dead and 560 injured. Five years later, a spillover of racial unrest from Malaysia which was fuelled by rumour-mongering amongst the local Chinese and Malay communities, resulted in seven days of communal riots in Singapore. Those riots claimed four lives.